

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Dol de
Bretagne

18 place Toullier
35 120 DOL DE BRETAGNE
Téléphone : 02 99 48 01 79
Mél. : sgc.dol@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :
Affaire suivie par : Michaël LE MAGOUROU
Téléphone : 02 99 48 40 38
Réf. : M57

M LE MAIRE DE SAINT BROLADRE
MAIRIE
9 RUE DE LA MAIRIE
35 120 SAINT BROLADRE

Dol de Bretagne, le 31/05/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur Le Maire,

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur **l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune de « St Broladre » à compter du 1^{er} janvier 2023.**

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application de la M57 par la collectivité de « SAINT BROLADRE » à compter du **1^{er} janvier 2023.**

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- la présence d'un solde débiteur au compte 1069 serait, le cas échéant, à régulariser (non concerné) ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du même référentiel pour les budgets annexes administratifs (les budgets SPIC demeurent régis par l'instruction budgétaire et comptable M4) ; mais hors CCAS pour lequel une délibération spécifique devra être votée.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Comptable public



Michaël LE MAGOUROU